

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2018

05/07/2018 - 34

Date de la convocation : 29 Juin 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :38 Pouvoirs : 12

Le Jeudi 5 Juillet 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWUESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

## EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Claude DHALLUIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Franz QUATREBOEUF (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Jean-Paul FONTAINE (pouvoir à Mme Nacéra SOLTANI), Mme Johanne MASLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Didier TASSEL).

## EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE,

## ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme DROULLOURS Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Olivier MORANCAIS, Directeur des Equipements Culturels, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

## **9 – Développement rural**

### **9.1 - Signature de la charte d'engagement Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »**

La Communauté d'agglomération du Douaisis est engagée pour la promotion d'un environnement sain, entre autres à travers son intervention sur la trame verte et bleue et les espaces naturels, la gestion des déchets, la surveillance de la qualité de l'air externe et interne, le développement rural, la production d'eau potable, la politique en faveur d'une alimentation saine, locale et durable, accessible à tous, ou encore la politique de développement durable qui continue de se développer, notamment à travers la définition d'un Agenda 21 pour la CAD.

Cet engagement de la CAD au service du mieux-vivre des habitants peut être conforté par le renforcement des actions visant à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

En effet, les perturbateurs endocriniens sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002). Ils sont donc considérés comme un facteur environnemental majeur dans la santé des individus, auquel il est nécessaire d'apporter des solutions.

A titre d'exemple, le Projet Alimentaire Territorial de la CAD ainsi que le Schéma Trame Verte et Bleue contribuent d'ores et déjà à lutter contre l'exposition des habitants de la CAD aux perturbateurs endocriniens en :

- accompagnant les exploitants agricoles dans leurs démarches de réduction voire d'abandon des produits chimiques de synthèse ;
- accompagnant les agents communaux et communautaires dans la gestion différenciée et au naturel des espaces naturels et espaces verts publics ;
- faisant la promotion des pratiques de jardinage au naturel auprès des habitants ;
- accompagnant l'évolution des habitudes alimentaires vers la consommation de produits bio, et des pratiques qui réduisent la possible ingestion de produits dits « toxiques » ;
- accompagnant le développement de filières alimentaires écologiquement performantes (ex : réduction du transport dans la chaîne alimentaire, valorisation écologique des déchets agricoles, promotion des techniques de basse cuisson, etc.) ;
- concentrant ses efforts sur les publics fragiles quant à l'exposition aux perturbateurs endocriniens, et en particulier aux femmes enceintes et aux enfants de 0 à 2 ans (public cible du programme d'actions ALIMCAD) ;
- choisissant les perturbateurs endocriniens comme focus annuel du programme ALIMCAD sur l'année scolaire 2018-2019.

La Charte « Ville et Territoire sans Perturbateurs Endocriniens » (document joint) permet aux collectivités d'officialiser leur engagement pour éliminer l'exposition de leurs habitants et des écosystèmes locaux aux perturbateurs endocriniens, et d'annoncer la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes pour y parvenir.

A l'échelle de la CAD, ce plan d'actions sera construit sur la base des pratiques et attentes des acteurs locaux – agents communaux et communautaires, agriculteurs et habitants – et donnera lieu à un programme de formation adapté aussi bien aux objectifs visés qu'aux réalités et pratiques locales (à l'instar de la méthodologie mobilisée pour la gestion différenciée).

Pour conforter l'engagement de la CAD dans la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président à signer la Charte « Ville et Territoire Sans Perturbateurs Endocriniens »,
- d'autoriser le Président ou son délégué à solliciter toutes les subventions mobilisables pour la mise en œuvre du programme d'actions qui sera défini pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Suivent les signatures)  
Pour Extrait Certifié Conforme  
Le Président

**Christian POIRET**